

**RD268 FOS / PORT SAINT LOUIS DU  
RHONE  
REQUALIFICATION DE LA DESSERTE  
DU GRAND PORT MARITIME DE  
MARSEILLE**

Mars 2016

1/4

**PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION**

Canton(s) : Istres-Sud, Port Saint Louis du Rhône

Commune (s) : Fos , Port Saint Louis du Rhône



**DESCRIPTION DE L'OPERATION**

**Situation actuelle :**

La plate-forme de la RD268 est insuffisante tant en tenue, qu'en capacité, pour faire face aux exigences du trafic actuel et futur, pour l'essentiel en provenance des zones d'activités portuaires.

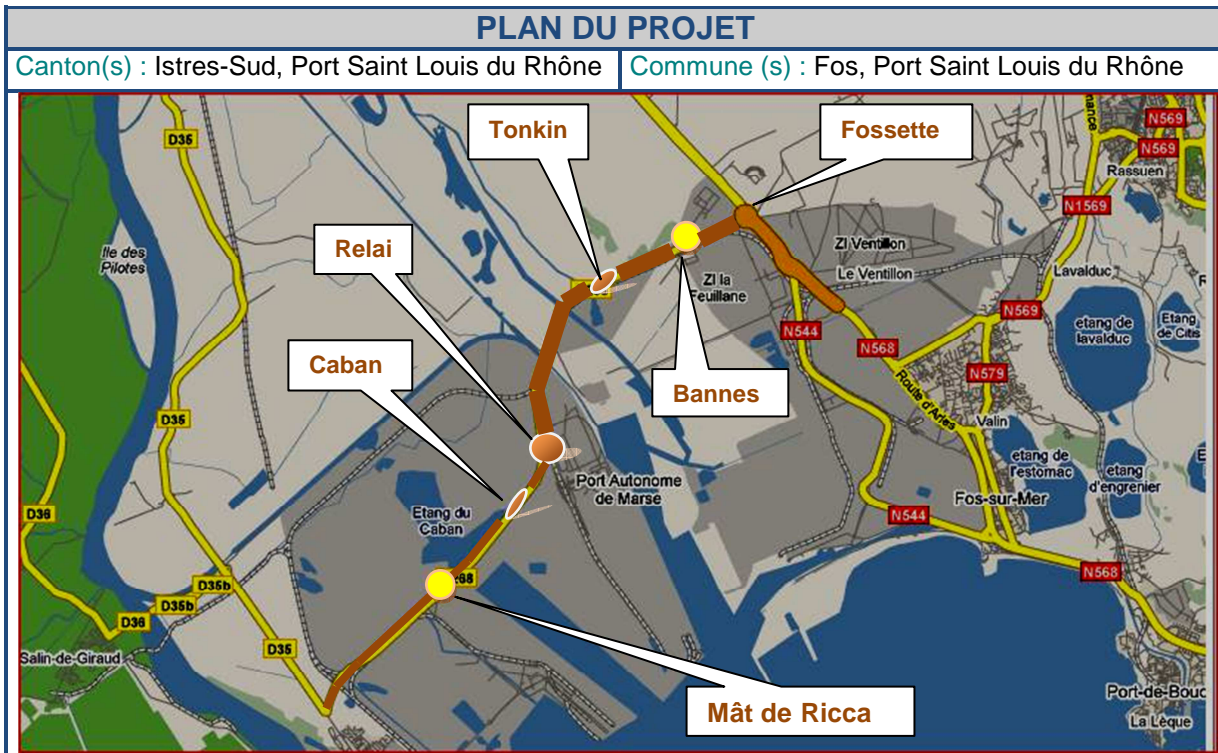
**Objectifs et enjeux :**

Renforcer et aménager la plate-forme existante afin de la rendre compatible avec les flux routiers à l'horizon 2020 : 16 000 véhicules / jours dont 5 000 poids lourds.

**Aménagement projeté :**

Renforcer la structure de chaussée sur 13 km entre Fos et Port Saint Louis du Rhône  
Réaménager les carrefours existants (Tonkin, Relai, Caban)

<p>République française</p>  <p>DÉPARTEMENT <b>BOUCHES-DU-RHÔNE</b></p>	<p>OPERATION ROUTIERE STRUCTURANTE</p> <p><b>RD268 FOS / PORT SAINT LOUIS DU RHONE</b></p> <p><b>REQUALIFICATION DE LA DESSERTE DU GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE</b></p>	<p>mise à jour</p> <p>Mars 2016</p>	<p>page</p> <p>2/4</p>
--	---	-------------------------------------	------------------------



 <p>République française DÉPARTEMENT <b>BOUCHES DU RHÔNE</b></p>	<p>OPERATION ROUTIERE STRUCTURANTE</p> <p><b>RD268 FOS / PORT SAINT LOUIS DU RHONE REQUALIFICATION DE LA DESSERTE DU GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE</b></p>	<p>mise à jour</p> <p>Mars 2016</p>	<p>page</p> <p>3/4</p>
---	---	-------------------------------------	------------------------

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

### Consistance de l'opération :

Cet aménagement comprend :

- Le traitement de la plateforme routière de 16 m de large entre La Fossette et le Relai (purges, géogrille structurante, 8 cm d'EME, BBTM), en travaux de nuit et en maintenant la circulation par demi-chaussées. La plate-forme est restituée à l'identique et des créneaux de dépassement (2+1 voies) sont matérialisés en peinture.
- Le traitement de la plateforme routière de 11 m de large entre le Relai et le Mât de Ricca (purges, géogrille structurante, 8 cm d'EME, BBTM), en travaux de nuit et en maintenant la circulation par alternat à feux. La plateforme est restituée à l'identique.
- Le traitement de la plateforme routière de 11 m de large entre le Mât de Ricca et Port Saint Louis du Rhône (purges, 5 cm de BBME), en travaux de nuit et en déviant circulation par les voiries du GPMM. La plateforme est restituée à l'identique
- L'aménagement du carrefour du Relai en giratoire dans les emprises publiques
- La mise en sécurité du carrefour en tourne à gauche du Tonkin
- La mise en sécurité du carrefour en tourne à gauche du Caban

NB : Dans un souci de préservation de l'environnement le rabotage de chaussée prévu initialement n'a pas été réalisé, les couches de chaussées neuves comportent néanmoins environ 50% d'agrégats enrobés. La fabrication des enrobés s'est effectuée depuis un poste mobile à haute performances, installé sur le site de Midi Concassage à Entressen.

La technique mise en œuvre a autorisé une fabrication « tiède » qui a limité la consommation d'énergie.

### Trafic :

14800 véhicules par jour, dont 32% de poids lourds

## PROGRAMMATION DE L'OPERATION

### ESTIMATION DU COUT DE L'OPERATION

Traitement de la plateforme routière sur 16 m de large entre La Fossette et le Relai (6,4 km)	3 000 000 € HT
Traitement de la plateforme routière sur 11 m de large entre le Relai et le Mât de Ricca (3,8 km)	1 400 000 € HT
Traitement de la plateforme sur 11 m de large entre le Mât de Ricca et Port Saint Louis du Rhône (2,8 km)	600 000 € HT
Aménagement du carrefour du Relai en giratoire	1 000 000 € HT
Mise en sécurité du carrefour du Tonkin	150 000 € HT
Mise en sécurité du carrefour du Caban	150 000 € HT

TOTAL arrondi : (valeur juin 2013)

**6,3 M€ HT soit 7,5 M€ TTC**

### PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux sont entièrement à la charge du Département.

### ECHEANCIER DE REALISATION DE L'OPERATION

	2011	2012	2013	2014
Etude d'impact chantier (SOPAE)				
Concertation DREAL/SBEP				
Comité de suivi des travaux				
Projet				
Appel d'offres				
Travaux				

	<i>Etudes</i>		<i>Procédures</i>		<i>Autorisations</i>		<i>Travaux</i>
--	---------------	--	-------------------	--	----------------------	--	----------------

→ mise en service : section courante septembre 2013 et carrefour du Relai en septembre 2014

### AVANCEMENT DE L'OPERATION

#### Procédures administratives / études :

Le chantier concerne une zone naturelle protégée ce qui a conduit à limiter les travaux à la plateforme routière sans débords sur le milieu naturel et à restreindre les périodes de chantier, conformément aux recommandations de l'étude d'impact qui a été conduite en vue de minimiser les effets du chantier sur l'environnement.

Une déclaration loi sur l'eau a également été déposée pour l'aménagement du carrefour giratoire du Relai et l'autorisation correspondante a été délivrée.

Un comité de suivi des travaux a été constitué par le Conseil Départemental avec les différents partenaires (commune de Port Saint Louis du Rhône, DREAL/STI, GPMM, DREAL/SBEP et représentants des différents organismes et associations environnementales...).

L'exploitation sous chantier est conduite afin de minimiser son impact sur la circulation, l'activité industrielle et l'environnement.

Ce projet est coordonné avec l'opération de réaménagement du carrefour de La Fossette inscrite au PDMI par l'Etat (DREAL/STI) ainsi que l'opération de réalisation d'une liaison fluviale entre la Darse 2 et le canal du Rhône menée par le GPMM.

Un projet de mise à 2x2voies de la RD268 est lancé en parallèle par le Département compte tenu des évolutions du trafic liées au développement des activités annoncé par le GPMM.

#### Acquisitions foncières :

Sans objet.

#### Travaux :

Les travaux de la section courante ont été réalisés de juillet à septembre 2013 selon l'échéancier ci-dessus, sur la base d'un marché unique.

L'aménagement le carrefour du Relai en giratoire a été réalisé de mai à septembre 2014 après protection ou déplacement par les concessionnaires des réseaux situés sur le domaine public.

Opération terminée.